

Message N° 2024/71 du Conseil communal au Conseil général
du 10 décembre 2024

Adhésion au CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines) et approbation des statuts

1. INTRODUCTION

Pour son approvisionnement en eau potable, notre commune est membre de l'Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest (AESO) dont les membres sont Avry, La Brillaz, Prez, Cottens et Neyruz.

Pour l'AESO, et par extension pour ses membres, il devient crucial d'assurer formellement son approvisionnement en eau potable par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des environs (CEFREN). En effet, la dépendance à l'approvisionnement externe à l'association est passée de 7% en 2013 à près de 44% en 2023.

Voici les deux modes relationnels avec le CEFREN qui ont été identifiés et analysés (détails en annexe) :

- Adhésion au CEFREN des membres de l'AESO
- Officialisation de la relation client de l'AESO auprès du CEFREN

Concrètement, l'adhésion au CEFREN des membres de l'AESO permet une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à long terme avec une représentation des communes au sein des organes législatifs et exécutifs moyennant une contribution d'entrée de CHF 2.1 millions pour toutes les communes membres de l'AESO, dont CHF 490'670.- pour notre commune. Cependant, il serait possible pour l'AESO de prendre ce montant en charge pour les communes et de couvrir les charges y relatives sans que celles-ci n'engendrent d'augmentation du prix de l'eau.

À contrario, l'officialisation du statut de client de l'AESO envers le CEFREN évite une contribution d'entrée de CHF 2.1 millions mais engendre un surcoût d'approvisionnement de CHF 37'500.- par an, sans représentativité au sein du CEFREN. La sécurisation de l'approvisionnement ne serait que pour la durée du contrat (10 ans) et sans garantie formelle de reconduction ou d'évolution à la fin de celui-ci.

Dans les deux cas de figure, l'AESO conserve sa position de gestionnaire du débit souscrit global et du volume d'eau potable acheté au CEFREN. Dans la pratique, il est proposé que les factures du CEFREN soit adressées à l'AESO, intégrées aux charges de celle-ci et couvertes par les contributions perçues auprès de ses membres.

2. CONCLUSION

Persuadé que la sécurisation de notre alimentation en eau est primordiale pour notre Commune, le Conseil communal vous invite à :

- Approuver l'adhésion de notre Commune de Neyruz au CEFREN au 1^{er} janvier 2025 ;
- Approuver les statuts du CEFREN tels que proposés.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 11 novembre 2024.

Le Conseil Communal

Annexes

- Annexe 1 : Statuts du CEFREN du 9 octobre 2024
- Annexe 2 : Message relatif à la modification totale des statuts du CEFREN du 27 mars 2024
- Annexe 3 : Message relatif à la modification partielle des statuts du CEFREN du 9 octobre 2024
- Annexe 4 : « Relation avec le CEFREN » - Document d'aide à la décision du 31 octobre 2024
- Annexe 5 : Présentation AESO - Relation CEFREN